



15ème législature

Question N° : 21553	De M. Jean-Pierre Door (Les Républicains - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Pénuries de tests de dépistage du cancer colorectal	Analyse > Pénuries de tests de dépistage du cancer colorectal.
Question publiée au JO le : 16/07/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Door appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les solutions apportées à la grave pénurie de tests de dépistage du cancer colorectal affectant en 2019 la totalité du territoire français. Le cancer colorectal demeure le second cancer le plus meurtrier en France, avec plus de 18 000 décès par an, ainsi que le troisième cancer le plus fréquent et son incidence augmente. Cependant, pris en charge à temps, il guérit dans 9 cas sur 10. C'est précisément le rôle des tests immunologiques permettant de repérer des lésions précancéreuses pour les retirer avant qu'elles n'évoluent en cancer. En effet, près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes comme chez les femmes. C'est pourquoi les patients de 50 ans et jusqu'à 74 ans, peuvent bénéficier d'un test de dépistage du cancer colorectal dans le cadre du programme national de dépistage organisé. Or plusieurs régions de France ont été confrontées à une pénurie de tests, résultant de l'annulation de la passation par l'assurance maladie d'un marché afin de désigner le nouveau fournisseur des tests de dépistage. Ce qui pourrait être considéré comme un simple imbroglio a conduit à une pénurie globale et à une perte de chance irrémédiable pour les patients. En effet, plus un cancer colorectal est détecté tôt, moins les traitements sont lourds et plus les chances de guérison sont importantes. Le retard de diagnostic constitue donc un risque majeur. Avec ces pénuries ce sont près de 16 millions de Français qui risquent de ne pas être dépistés à temps. L'assurance maladie a assuré prendre des mesures de répartition de tests pouvant encore rester en stock, après les avoir recensés, vers les régions les plus démunies. Aussi, il souhaite connaître le bilan du recensement et le résultat des mesures d'urgence prises au premier semestre 2019 afin d'assurer la continuité d'un programme de santé publique et, d'autre part, comment le Gouvernement entend améliorer l'information sur les situations de rupture d'approvisionnement et prévenir de telles situations.